

Saint-Prime, le 15 décembre 2014

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue au lieu ordinaire des séances du conseil le 15 décembre 2014.

Étaient présents à cette séance, Mesdames les conseillères Brigitte Gagné et Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Mario Lapierre, Adrien Perron, Luc A. Bonneau et Sylvain Auclair siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le maire Lucien Boivin.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h25 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, ce conseil constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance, et en fait mention dans le procès-verbal de la séance. Absence : Aucun.

RÉSOLUTION No 2014-231

Golf Saint-Prime-sur-le-lac – Aide financière

CONSIDÉRANT les discussions présentement en cours entre les représentants du Golf Saint-Prime-sur-le-lac et la municipalité de Saint-Prime ayant pour objet un important développement domiciliaire sur une partie du terrain, propriété du Golf.

CONSIDÉRANT QUE ce projet viendra pallier aux importantes difficultés financières qu'a connues le Golf au cours de la présente année.

CONSIDÉRANT QU'UN soutien financier permettra aux dirigeants du Golf de rétablir leurs finances et de bien débiter la saison 2015.

CONSIDÉRANT l'intérêt annoncé des villes de Roberval et de Saint-Félicien de soutenir financièrement le Golf Saint-Prime-sur-le-lac pour une somme de 20 000\$ chacune.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime accorde une aide financière au montant de **25 000\$** au Golf Saint-Prime-sur-le-lac pour l'année financière 2015, le tout conditionnellement à une participation de 20 000\$ de chacune des villes de Roberval et Saint-Félicien; ainsi qu'une participation du conseil de bande de Mashteuiatsh.

QUE cette somme soit prise à même le surplus accumulé de la Municipalité de Saint-Prime et versée en janvier 2015.

Motion de félicitations à la Fromagerie Perron de Saint-Prime

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ce conseil adresse une motion de félicitations à la Fromagerie Perron de Saint-Prime, pour avoir remporté les prix suivants lors de leur participation à des compétitions ontariennes, soient :

**RÉSOLUTION
No 2014-232**

- *The Royal Agricultural Winter Fair* : Cheddar Doyen 4 ans (1^{ière} place); Suisse Perron (2^e place);
- *British Empire Cheese Competition* : Cheddar 1 an, cheddar medium et le Suisse Perron (3^e place).

**RÉSOLUTION
No 2014-233**

Levée de l'assemblée

À 20h45, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron QUE l'assemblée soit levée.

**Lucien Boivin,
Président de l'assemblée**

**Régis Girard,
Directeur général**

=====